



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychiatres

Question écrite n° 58363

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation et le statut des psychiatres. Alors que le drame récent de Pau a braqué les projecteurs sur l'état de tension et les conditions de travail déléteres dans lesquelles oeuvrent actuellement beaucoup d'équipes de soins en psychiatrie, les capacités hospitalières en lits à temps complet ont diminué de 47 % depuis 1987 : le malaise vient donc d'un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande. En outre, le protocole du 7 janvier 2005 devrait conduire à supprimer le statut de praticien hospitalier, et aménager l'exercice à l'hôpital comme un emploi précaire et inacceptable. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour défendre les missions, les moyens et les effectifs du service public de la psychiatrie, dont les missions ne cessent de s'amplifier.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58363

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 février 2005, page 1861